**Séance du 15 mars 2019**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

## L’an deux mil dix-neuf, le quinze mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie de St Christophe-sur-le-Nais en séance publique sous la présidence de Madame Catherine LEMAIRE, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS : LEMAIRE C. ; RENAUD L. ;HOCDE E. ; COURTOIS A. ; OBLIGIS A. ;BLANCHARD B. ; MEUNIERJ-J ; LASCAUD A. ;  COURATIN E. ; HERVET-GARCIA T. ; MOULIN A.**

**ETAIENT ABSENTS : BROCHERIEUX D (absent)**

**GUITTON P. : pouvoir à MEUNIERJ-J**

**PORTENSEIGNE L : pouvoir à RENAUD L.**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : COURATIN E.**

## ORDRE DU JOUR

1. **Approbation de Compte-Rendu**

Approbation du compte rendu du 15 février 2019 : le compte-rendu est adopté à la majorité (abstention de M. Moulin, absent à la séance)

**2. Compte de Gestion 2018**

**Délibération n° 18 : vote du compte de gestion 2018**

Après en avoir délibéré à l’unanimité, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, approuve le compte de gestion 2018.

**3. Compte Administratif 2018**

**Délibération n°19 : Vote du Compte Administratif 2018**

A l’unanimité, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, ratifie le compte administratif 2018 tel que résumé ci-dessous.

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| *LIBELLÉ* | *FONCTIONNEMENT* | | *INVESTISSEMENT* | | *ENSEMBLE* | |
| *COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL* | *Dépenses* | *Recettes* | *Dépenses* | *Recettes* | *Dépenses* | *Recettes* |
| *Résultats reportés* |  | *294 287.31* |  | *22300.05* |  | *316 587.36* |
| *Opérations de l'exercice* | *713585.41* | *782 205.05* | *203 445.78* | *265 555.17* | *917 031.19* | *1 047 760.22* |
| *TOTAL* | *713585.41* | *1076 492.36* | *203 445.78* | *287 855.22* | *917 031.19* | *1 364 347.58* |
| *Résultats de clôture* |  | *362 906.95* |  | *84 409.44* |  | *447 316.39* |
| *Restes à réaliser* |  |  | *125 993.63* |  | *125 993.63* |  |
| *TOTAL (excédent)* |  | *362 906.95* | *125 993.63* | *84 409.44* |  | *447 316.39* |
| ***RÉSULTAT DÉFINITIF*** |  | ***362 906.95*** | ***41 584.19*** |  |  | ***321 322.76*** |

**4. vote des contributions directes**

**Délibération n° 20 : Vote des taux des contributions directes 2019**

A l’unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d’impositions et de les maintenir identiques depuis 2012. Ils sont donc fixés comme suit :

Taxe d’habitation : 13,06%

Taxe foncière bâtie : 18,50%

Taxe foncière non bâtie : 65,72%

**5. Vote du Budget Primitif 2019**

**Délibération n°21: Report des résultats de l’exercice 2018**

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

* un excédent de fonctionnement de 362 906.95 € et,
* un excédent d’investissement de 84 409,44€

le Conseil Municipal à l’unanimité par 13 voix pour, décide d’affecter le résultat comme suit :

un excédent de fonctionnement reporté (002) de 290 906.95 €,

une recette d’investissement (1068) de 72 000,00 €

un excédent d’investissement reporté (001) de 84 409.44 €,

un virement de la section de fonctionnement (023) en section d’investissement (021) de 103 518.06€

**Délibération n°22 : Vote du budget primitif 2019**

Madame le Maire présente, aux membres du Conseil Municipal, le budget primitif 2019, avec lecture de l’intégralité des articles et des crédits à ouvrir.

A l’unanimité, par 13 voix pour, le Conseil Municipal approuve et vote le Budget Primitif 2019 qui s’élève en recettes et en dépenses :

- en section de fonctionnement à 1 049 691.95 €,

- en section d’investissement à 717 030,00 €.

1. **Aménagement Mairie**

**Délibération n°23 : Acquisition d’armoire et de tables**

A l’unanimité par 13 voix pour, le Conseil Municipal décide d’acquérir des tables pour la future Salle du Conseil Municipal/Salle des Mariages et d’une armoire haute pour un montant de 1059,99€HT.

**Délibération n°24 : Acquisition de fauteuils**

A l’unanimité par 13 voix pour, le Conseil Municipal décide d’acquérir 16 fauteuils pour un montant de 1804,00€HT.

1. **Bâtiments**

**Délibération n°25 : Revêtements de sols – validation de devis**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte le devis de l’entreprise Bouvet d’un montant de 2985,71€HT pour la pose d’un revêtement PVC dans une salle de réunion.

1. **Intercommunalité**

**Délibération n°27 : SRADDET - Schéma Régional d’Aménagement, de Développement Durable et d’Egalité des Territoires**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de ne pas valider le projet de SRADDET, Schéma Régional d’Aménagement, de Développement Durable et d’Egalité des Territoire, tel qu’établi par la Région Centre Val de Loire pour les incidences inscrites ci-dessous;

* la contrainte du SRADDET sur le foncier empêche de façon abusive le développement des communes rurales qui n’ont pas la même possibilité que les villes, de se reconstruire sur elles-mêmes, avec des densités irréalisables en secteur rural. Il est préconisé une densité moyenne de 56 logements à l’hectare pour les nouvelles opérations d’urbanisme, alors que la densité est inférieure à 20 logements à l’hectare. Il sera très difficile de porter des projets de développements que ce soit en matière d’habitat ou de nouvelles infrastructures (déviation de bourg).
* l’objectif de tendre vers 0 artificialisation nette des espaces agricoles naturels et forestiers en 2030 semble irréaliste et fort dangereux pour le développement des territoires ruraux.
* les contraintes du SRADDET en matière de traitement des déchets ménagers vont amener des coûts d’exploitation abusifs et deviennent une ineptie en terme écologique : en effet, transporter les ordures ménagères de l’Indre et Loire à Chartres, dans des camions, semble vraiment inopportun.
* les paysages du territoire sont très sensibles et de qualité exceptionnelle : tout projet de développement éolien devra être mis en œuvre en concertation totale avec les élus locaux et en respectant leur avis.

**Délibération n°28 : Schéma de Cohérence Territoriale du Nord-Ouest de la Touraine (SCOT) – Validation du PADD**

Madame Lemaire fait part de la rédaction du PADD du SCOT, document de planification et d’urbanisme. Il doit être garant de la cohérence des différents politiques publiques (Plan Local d’Habitat, PLU, PLUI etc..). Le PLU de la commune de Saint-Christophe-sur-le-Nais doit être conforme aux directives du SCOT.

Le Conseil Municipal prend connaissance des grandes orientations du PADD déclinés en 3 objectifs :

* Capitaliser sur les valeurs patrimoniales (veiller à une urbanisation respectueuse de son environnement)
* Cultiver le mieux-vivre (conforter le maillage en équipement de proximité et faciliter les circulations tous modes)
* Conforter les ressources économiques (s’appuyer sur les richesses agricoles, développer le potentiel touristique).

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, valide l’ensemble du PADD, avec les propositions d’organisation spatiale et les scénarii de développement en termes d’utilisation des espaces et les productions de logements.

**Délibération n°29 : Commission de transport - CCGCPR**

Vu la création d’une commission transport au sein de la Communauté de Communes avec désignation de deux représentants par commune,

Le Conseil Municipal à la majorité (abstention de M. Antoine Moulin), désigne M. Couratin Emmanuel et M. Guitton Philippe, délégués représentants à la Commission Transport de la Communauté de Communes Gâtine et Choisilles-Pays de Racan.

**Délibération n°30 : Approbation du rapport de la CLECT du 13/11/2018**

A l’unanimité, le Conseil Municipal décide de valider le montant de compensation à verser par la commune de Sant Christophe sur le Nais à la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles – Pays de Racan fixée à 97 787,00 € pour 2019, pour la compétence voirie  et de valider le montant de compensation à verser par la commune de Sant Christophe sur le Nais à la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles – Pays de Racan fixée à 12825,00€ pour 2019, pour la compétence PLU

**Délibération n°31 : SIEIL – désignation d’un délégué supplémentaire**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, désigne Monsieur Jean-Jacques Meunier en tant que délégué pour représenter la Commune de Saint Christophe sur le Nais pour siéger au conseil syndical du SIEIL.

1. **Affaires diverses**

ELIRE : chaque électeur peut vérifier son inscription sur le portail service public

La Commission de Contrôle devra se réunir entre le jeudi 2 mai et le dimanche 5 mai.

Une permanence pour les dernières inscriptions pour le vote aux élections européennes sera assurée le samedi 30 mars 2019 de 10h00 à 12h00.

Grève du 19 Mars 2019 : trois enseignantes sur quatre seront absentes. Madame Lemaire informe qu’un questionnaire de présence a été distribué aux familles afin d’organiser le service d’accueil des enfants et les activités pour ce jour.

La séance est levée à 20h45